

Agenda 21 athois

Observations par Guy Boosten

Président de CHOC Nature asbl et collaborateur scientifique de l'IRSCNB

Membre de la Commission NATURA 2000 Mons

Brabant wallon et Hainaut (4/5)

A dressé la liste en 1973, à la demande de l'IRSCNB et de la FSAGX, des Coléoptères et quelques divers (sauf les fourmis)

aujourd'hui protégés dans toute la Belgique (voir poster couleur RW) et malheureusement guère suivis depuis en ... Wallonie !

Ville d'Ath

Conservation de la Nature / Biodiversité dans les contextes scientifiques et législatifs

Inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique

- 1 Les SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) : label de reconnaissance pour la biodiversité
- 2 Les sites ISIWAL (inventaire des sites d'intérêt scientifique réalisé à la fin des années 70)
- 3 Les sites CORINE (inventaire réalisé à la fin des années 80 dans le cadre de l'application de la Directive européenne 79/409)
- 4 Listes des sites CREAT dans les années 70

N.B :Des cartes d'évaluation biologiques ont été dressées pour tout le territoire belge. Ath 1986. Voir également Inventaire des sites Tome III Province du Hainaut en 1966 et Sites naturels à préserver dans le Nord-Hainaut CRASEN en 1973 sous la supervision de Théo Mercenier Architecte Urbaniste et de Guy Boosten collaborateur de la FSAGX

1 à 4 : **Observation : Les sites peuvent être menacés ou protégés ou ... détruits !**

Inventaires scientifiques

Des sites ou des bases de données Région wallonne, Région Bruxelloise ou Flamande (sans coordination malheureusement) enregistrent les inventaires par observations (incontrôlables !) ou par récoltes rangées et étiquetées (revérifiables par spécialistes) Pour les oiseaux, batraciens ?, reptiles ? poissons ? : Comité d'homologation qui juge la crédibilité de l'observation pour les espèces rares. Pour la botanique et surtout l'entomologie : les observations comportent de très nombreuses erreurs (si photos vérifiables) ou invraisemblances ! Les spécialistes entomologistes n'indiquent plus les endroits avec précisions quand ils publient ! Résultat ? Méconnaissance presque totale de la biodiversité entomologique qu'il faudrait protéger !

Pour information, car l'entomologie scientifique se meurt inexorablement !

On ne publie plus guère sur notre faune en Wallonie et Un seul petit article cette année dans Lambillionea. Le reste ? Faune exotique ! Ne pouvant même plus inventorier, sans être « agressé » pourtant avec des autorisations officielles de ... l'IRSCNB et de la RW (sauf dans des terrains privés !), j'ai réagit vigoureusement et une réunion constructive s'est déroulée à la DNF Namur bureau Conservation de la Nature. Dossier actuellement pour finalisation au CSWCN ! En Flandre ? Invité à inventorier n'importe quel site de la Campine limbourgeoise !

Présentation des différents statuts existants en matière de Conservation de la Nature :

Suivant législation RW ou Bruxelloise : protection 100% (normalement !)

1. Réserve Naturelle Domaniale : Gestion par le Département Nature et Forêts
2. Réserve Naturelle agréée : Agrément octroyé par la Région Wallonne à une association qui en assure la gestion.
3. Réserve Forestière : Gestion par le Département Nature et Forêts
4. ZHIB (Zone Humide d'Intérêt Biologique) : Gestion par le Département Nature et Forêts ou une association.
5. Sites classés supervisé par la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles.
Site classé des Carrières de Maffle CRMSF
- 6 Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale)
Sur Ath , on en compte environ 20 Ha dans la vallée de la Dendre à Isières dans le prolongement du Marais de Papignies..
- 7 Arbres et haies remarquables classés par arrêté ministériel et protégé par le CWATUP

N.B : les Plans de secteurs reprennent en Zone R (réserve naturelle), en Zone N (zone naturelle) et en Zone Verte certains sites. Idem pour des sites classés, Parcs naturels etc Plan secteur Ath/Lessines/Enghien 1986 : sites naturels proposés par Jacques van Esbroeck AVES et Guy Boosten Société Royale Belge d'Entomologie

Voir : Mémoire / Contribution à l'étude du bocage athois par Christophe Lecocq en 1988 Ecole agricole d'Ath

Suivant législation RW : protection définie ou à définir site par site

Parc Naturel : reconnu par la Région wallonne. Le pouvoir organisateur est une autorité publique
Parc Naturel du Pays des Collines (Houtaing-Mainvault-Ostiches)

Suivant législation RW ou Bruxelloise

Plan de Secteur au travers notamment des Zones naturelles (R et N) et des Zone d'espaces Verts
Quelques rares zones vertes sur Ath

Sans protection officielles ou à vérifier

1 Les réserves naturelles privées

Sur Ath :

Villers St Amand (1973) : CHOC Nature / SGIB et ISIWAL et zone forestière PS

Bas près de la Dendre (2000) : Ardenne & Gaume & CHOC Nature / SGIB et
délibération du conseil communal

Ruelle Gros Pierre ? CRASEN et Pêcheurs communaux

Bassin Ninie ? CRASEN Plantes introduites d'Harchies et du Bois de Silly

- 2 Les habitats sensibles dans les zones de protection spéciale (ZPS)
- 3 Les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS)
- 4 Les clochers et les mares reconnues

Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sur Ath

repris par le site de la Région wallonne

1. La Réserve Naturelle de Villers St Amand : créée en 1973 et gérée par CHOC Nature Site ISIWAL
2. Le Bois d'Assoumont - Houtaing
3. Le Bois à Choques à Mainvault
4. Le Bois d'Houtaing
5. Le Bois de Perquiesse
6. Le Rieu du Trimont
7. La Réserve Naturelle des Bas Près de la Dendre : créée en 2000. et gérée par CHOC Nature et Ardenne et Gaume.

(source : <http://biodiversite.wallonie.be>).

Observations :

Certains sites sur Ath ne sont pas repris SGIB quoique plusieurs sont inventoriés. La fiche n'a pas encore été concrétisée. Notons par exemple : les Carrières de Maffle et l'ancienne ligne de chemin de fer Ath- Blaton. Ces inventaires, comme d'autres (Bois d'Houtaing et les 2 Réserves Naturelles) ont été concrétisés par les deux grands spécialistes en botanique : Mme J. Saintenoy et M.J. Duvigneaud de l'AEF (Association pour l'Etude de la Floristique) et d'Ardenne et Gaume. Pour l'entomologie, des espèces significatives par M. G. Boosten collaborateur scientifique de l'IRSCNB (Muséum Histoire Naturelle Bruxelles). Notamment des espèces appartenant à la liste des Coléoptères et divers autres qu'il a dressé en 1973 pour la législation belge de l'époque. Aujourd'hui ? Protégés dans toute la Belgique, mais pas suivis sauf en ... Flandre ! Voir le poster couleur édité par la Région wallonne. L'autre poster ? Les papillons ! Liste dressée par mon collègue Ph. Georges !

Les actions entamées par la ville en matière de biodiversité :

1. Tournières enherbées financées entièrement par la ville et implantée au départ pour lutter contre l'érosion (coulée de boue)
2. Le règlement Général de Police qui donne une protection accrue des arbres et haies
3. Le fauchage tardif au-delà de ce qui est préconisé par la Région Wallonie et en collaboration les chasseurs
4. Les Sentiers : reclassification et conservation de sentiers dans le cadre du remembrement
5. La création de bassins d'orage

Observation : dans les réserves naturelles et autres sites naturels ? Ne jamais introduire de plantes ou d'animaux !

